

SUR LA PATRIE DE JEAN CASSIEN ET LA TRADITION MANUSCRITE DU *DE VIRIS INLUSTRIBUS* DE GENNADE DE MARSEILLE

La patrie de Jean Cassien est problématique depuis plus de quatre siècles. En 1727 déjà, G. Cuper notait qu'elle était aussi discutée que celle d'Homère, le père de la culture grecque (!)¹.

Depuis lors, de nombreux travaux lui ont été consacrés, à sa pensée plus qu'à sa personne, ce qui est bien normal puisqu'il s'agit du premier théoricien du monachisme en Occident et en langue latine. Certains chercheurs ont pu le comparer à Augustin, par son apport à la pensée occidentale. Pourtant, le grand nombre d'études sur sa patrie témoigne du fait que la question n'a pas encore trouvé d'issue définitive. En effet, lors d'un colloque récent réuni autour du thème *Jean Cassien entre l'Orient et l'Occident*,² si l'Occident visé est bien sûr Marseille et la Provence des premières décennies du v^e siècle, l'Orient pose, quant à lui, question. Il s'agit bien sûr de l'Égypte et du désert de Scété, ainsi que de la Terre sainte et tout spécialement de Bethléem, mais où commence la vie orientale de Cassien ?

1. Je tiens à remercier les collègues de Lettres classiques, MM. Fernard Fajardi et Jean-Pierre Richard, ainsi que d'allemand, M^{me} Véronique Grosjean, pour leur aide au cours des années qu'ont duré les travaux sur cette question. De même, je n'aurais pas osé publier une critique de la tradition manuscrite telle que l'a proposée Ernest Richardson, sans l'avis préalable de François Dolbeau qui a relu avec acribie les deux premières sections du présent article. Je suis également infiniment reconnaissant à Nina Garsoïan pour nos discussions, qui durent depuis maintenant plusieurs années sur le *naxararoution* (système des naxarars) et m'ont permis d'éclairer bien des points apparemment définitivement obscurs.

Les références sont données en latin, d'après l'édition du CSEL de Michel Petschenig (volumes XIII et XVII) ab.: CASSIEN, éd. PETSCHENIG (1886 et 1888 rééd. anast-2004), et la traduction française est celle des Sources chrétiennes dans ses dernières éditions parues Eugène Pichery, *Jean Cassien, Conférences*, Paris, Cerf, SC vol. 54, puis 54 bis, 42 puis 42^{bis} et 64. À la suite de la référence au texte de Cassien, deux paginations sont donc données, la première renvoie à la page de l'édition du texte latin, la seconde à la traduction latine.

« *Quot olim civitates Graeciae de Homeri natalibus certarunt, tot propemodum mundi regiones de S. Cassiani patria hodie dum contendunt* » AASS, Jul. V, p. 461.

2. *Jean Cassien entre l'Orient et l'Occident. Actes du Colloque international* (Bucarest, 27-28 septembre 2001), Christian BADILITA – Attila JAKAB (éds), Paris 2003 (abrégé en BADILITA – JAKAB, *Colloque*).

C'est à cette question que nous allons essayer de répondre en réexaminant les thèses en présence, puis nous analyserons les textes antiques et médiévaux qui le mentionnent. Nous nous appesantirons sur le plus important d'entre eux, la notice de Gennade de Marseille, qui pose de nombreux problèmes, alors qu'il est le plus précis sur l'origine de cet auteur ecclésiastique. Une nouvelle analyse de la tradition manuscrite du texte de Gennade nous amènera à la même conclusion que Michael Petchening en 1888 : Cassien est né à Serta, mais à la différence du savant éditeur, nous tâcherons de localiser cette ville.

Un second article, dans une prochaine livraison de la revue *Provence historique*, tirera les conséquences de la lecture manuscrite de Serta pour reconstituer le milieu originel du prince des moines provençaux, sur la base des éléments biographiques qu'il donne dans ses œuvres à la lumière de cette nouvelle perspective³.

OPINIONS DES AUTEURS MODERNES

L'imprécision de Cassien, les problèmes du texte de Gennade de Marseille et le silence des autres sources ont amené, comme souvent en pareil cas, la multiplication d'hypothèses. Il y en a six, à ce jour, d'inégale ancienneté, qu'il faut passer en revue pour en éprouver la solidité⁴.

Cassien né en Provence

Devant la difficulté d'interpréter le texte de Gennade de Marseille (cf. *infra IV*)⁵, un premier groupe de savants le rejetait comme inutilisable. Michael Petschenig écrivait que son texte avait à peine le sens commun « *Primum enim id quod apud Gennadium legitur natione Scythia vix sanum*

3. Les idées essentielles de cet article ont déjà été présentées dans une note parue à la fin de la réédition du premier volume des *Conférences* de Cassien, cf. Maxime YEVADIAN « Note complémentaire à 1) Sa famille et sa patrie », dans Eugène PICHÉRY, *Jean Cassien, Conférences*, Paris, SC 42^{bis}, 2008, p. 487-489. En cherchant à être concis, deux inexactitudes se sont glissées dans cette note : les deux abréviations des manuscrits 25 et 30 sont celles des manuscrits de Véronne et Verceil ; la critique des *stemma* vise à remettre en cause celui de Gennade en acceptant celui de Jérôme.

4. Nous nous sommes efforcés dans cette rapide présentation de résumer les thèses en présence, avec leurs principaux arguments. Nous n'avons pas cherché à donner le nom de tous les chercheurs qui ont discuté l'une de ces thèses ou s'y sont ralliés. L'exhaustivité en la matière serait purement illusoire.

5. Les éditions utilisées des Gennade de Marseille sont les suivantes : Carl Albrecht BERNOULLI, *Hieronymus und Gennadius, "de Viris illustribus"*, Freiburg, 1895, LVI-98 pages (ab. : GENNADE, éd. BERNOULLI, 1895) ; Ernest Cushing RICHARDSON, *Hieronymus "Liber de Viris illustribus", Gennadius "Liber de Viris illustribus"*, Leipzig, « Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur », 1896, XIV, 1a, 112 pages (ab. : GENNADE, éd. RICHARDSON, 1896) et Guillaume HERDING, *Hieronymi de Viris illustribus liber. Accedit Gennadii Catalogus virorum illustrium*, Leipzig, Teubner, « Bibliotheca scriptorum graecorum et romanorum teubneriana », 1924, XLIV-112 pages (ab. : GENNADE, éd. HERDING, 1924).

est⁶». Et se fondant sur la seule qualité de la langue du premier théoricien du monachisme en langue latine, Holstenius⁷ au XVII^e siècle, le cardinal Noris, puis Michael Petschenig, et, plus récemment encore, Anne-Marie Vannier, admettaient son origine gauloise, voire provençale⁸.

C'était oublier bien vite que Cassien mourut vers 435 à Marseille et que Gennade, prêtre de la même cité, écrivit dans la seconde moitié du V^e siècle. Eucher († 455), Léonce d'Arles († vers 462), anciens amis de Cassien, ont certainement pu renseigner l'auteur des *Vies des Hommes Illustres* sur celui qu'ils avaient connu et estimé. Gennade est un auteur généralement assez sûr et documenté : pourquoi aurait-il divagué sur Cassien alors qu'il était si facile pour lui de vérifier ses sources ? De plus, comme le note D. A. Ménager en 1920 : « Quel intérêt pouvait avoir Gennade [...] à ne pas revendiquer, pour son pays, l'honneur d'avoir donné le jour à une telle célébrité ? » Outre la qualité du latin de Cassien, les tenants de cette thèse invoquent ce passage de la *Conférence XXIV*, 1 :

« Nous fûmes donc porter à l'abbé Abraham l'aveu plein d'anxiété du combat que nous livraient nos pensées. En notre âme, chaque jour, nouveaux orages : nous nous sentions violemment **pressés de regagner notre province et de revoir nos parents**¹⁰. »

Selon ces érudits, la province de Cassien ne pouvait être que la Provence, province des Romains par excellence. S'il est vrai qu'après la conquête de la Narbonnaise, cette région fut appelée *provincia Romanorum* et même *provincia*, avec le partage des provinces effectué par Octave, en 27 avant J.-C., cette situation changea et l'ancienne *provincia Romanorum* fut dès lors nommée *Narbonensis provincia*. Plus près de l'époque de Cassien, la *Notitia provinciarum et civitatum*¹¹, comme Ammien Marcellin,¹² parlent de *provincia Narbonensis prima et secunda* et jamais de *Provincia*. Cette hypothèse est donc irrecevable¹³. D'ailleurs, une lecture attentive de Cassien lui-

6. Cassien, éd. PETSCHENIG, 1898, p. II.

7. Lukas HOLSTENIUS (Holste), *Codex regularum, quas Sancti Patres monachis et virginibus sanctimonialibus servandas praescribere*, Rome, 1661, c. III, cité dans Dom Armand MENAGER, O.S.B., « La patrie de Cassien », dans *Échos d'Orient*, XX, Paris, 1920, p. 330-358. (ab. : MENAGER, *La patrie de Cassien*), avec une référence fautive, ce qui, nous a empêché, malgré nos recherches, de retrouver ce texte.

8. La qualité de sa langue est chose certaine, mais nous verrons plus bas que sa langue de culture est le grec, ce qui disqualifie de fait la Provence et même toutes les Gaules.

9. MENAGER, *La patrie de Cassien*, art. cit., p. 331.

10. Souligné par nous. *Conl.* XXIV, 1 : « *Ad repetendam provinciam nostram atque ad reuisendos parentes cottidianis animae aestibus urguebamur.* », p. 674 et 171.

11. Rédigée par Ammien Marcellin sous le règne d'Honorius (395-423).

12. *Histoires*, XV, XI, 6, rédigées vers 385-386.

13. Voir les autres réfutations de cette thèse par Louis Sébastien LE NAIN DE TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, Paris, 1693-1712, 16 volumes (ab. : LE NAIN DE TILLEMONT, *Mémoires*), 1709, XIV, p. 739-740 et MENAGER, *La patrie de Cassien*, art. cit., p. 341-342.

même permet aisément d'invalider cette hypothèse. Jean Cassien est en effet relativement précis pour désigner les régions dont il parle, sans être lié par la terminologie administrative romaine. Évoquant Bethléem et la Palestine, il écrit « en Palestine¹⁴ » ou « dans les monastères de Palestine¹⁵ » ; la Syrie, en écrivant plusieurs fois « Au pays de Syrie¹⁶ » ; ainsi que la Mésopotamie et ses nombreux monastères « dans les monastères de la Mésopotamie et de tout l'Orient¹⁷ » et enfin, l'Égypte en agissant de même « Par toute l'Égypte et la Thébaïde¹⁸ ». *Curieusement, sa contrée d'origine n'est jamais clairement nommée.*

Klaus Zeilzer a récemment repris cette thèse. Il suppose que « *Scytha* » renvoie en fait au désert de Scété et qu'il faille la concevoir comme la patrie spirituelle de Cassien¹⁹. Cette formule expliquée, plus rien ne s'oppose sérieusement à faire de la Provence la patrie charnelle de Cassien. Pourtant, son argumentation s'effondre lorsque l'on rétablit le texte du début de la notice de Gennade. De plus, ce dernier mentionne dans tout les cas la patrie véritable des auteurs dont il parle et jamais la patrie spirituelle. Il serait fort douteux qu'il en aille différemment avec Cassien.

Cassien, né en Petite Scythie

Une lecture plus attentive du texte de Gennade amena Sébastien Le Nain de Tillemont à penser que Cassien était originaire de Scythie mineure, et plus précisément de la région de la Dobroudja, à l'embouchure du Danube²⁰. Le raisonnement du célèbre aristocrate, plein de finesse et de rigueur, est séduisant²¹. Pourtant, il se fonde sur la double certitude que « *Scytha* » est la leçon originale et que ce terme est un ethnique, ce qui n'a rien d'évident à cette époque²². Henri-Irénée Marrou, suivant son illustre prédécesseur et sur la base de l'édition critique d'Ernest Richardson, s'efforça de prouver que Cassien était originaire de Scythie. Sa conclusion péremptoire lui semblait si bien étayée qu'elle en devint définitive : « Jean Cassien est né en Dobrogea,

14. « *Palestina* » *Inst.* IV, 19, p. 59 et 147 ; IV, 31, p. 70 et 171, etc.

15. « *Ut instituta monasteriorum... Palestinam* » *Inst. Praef.* 3, p. 4 et 25 ; III, 1, p. 33 et 93 ; III, 3, p. 34 et 95, etc.

16. « *In Syriae partibus* » *Inst.* III, 1 (titre), p. 32 et 90 ; *Concl.* XI, 314 et 191, etc.

17. « *In Palaestinae uel Mesopotamiae monasteriis ac totius Orientis* » *Inst.* III, 3, p. 34 et 95 ; *Praef.*, 8, p. 7 et 31 ; III, 1, p. 33 et 93 ; IV, 19, p. 59 et 147, etc.

18. « *Per uniuersam Aegyptum et Thebaidem* » *Inst.* II, 2, p. 18 et 61 ; II, 4, p. 20 et 65 ; II, 5, 22 et 69, etc.

19. Klaus ZELZER, « "Cassianus natione Scytha", ein Südgallier », dans *Wiener Studien*, 1991, 104, p. 161-168 (ab. : ZELZER, *Ein Südgallier*).

20. LE NAIN DE TILLEMONT, *Mémoires, op. cit.*, 1709, XIV, p. 739-741.

21. Cf. MENAGER, *La patrie de Cassien, art. cit.*, p. 346-347 et 352-353 pour une réfutation des principaux arguments de LE NAIN DE TILLEMONT.

22. Dans la première annexe du second article nous analyserons le sens de ce terme à cette époque, mais déjà il est possible d'affirmer qu'il n'a aucune valeur géographique.

disons, pour éviter l'anachronisme, dans la province, latine par la langue, de *Scythia minor*²³. » Son argumentation peut se résumer en quatre points :

1. Cassien est un Latin, en effet son latin est très bon or les Grecs n'apprenaient qu'exceptionnellement le latin ;
2. La description que Cassien fait de sa patrie correspond à cette région ;
3. Le texte de Gennade de Marseille l'affirme ;
4. Des inscriptions, toutes grecques (!), de la région d'Istros, mentionnent ce nom.

Cette thèse fut admise par la plupart des chercheurs et se retrouve jusque dans les ouvrages de vulgarisation, malgré des faiblesses manifestes. Son importance historiographique nous a poussés à l'analyser plus en détail dans la section suivante.

Cassien, né à Scythopolis

Dès 1680, Bulteau²⁴, interprétant différemment le même terme « *Scytha* », supposa que Cassien était plutôt originaire de Scythopolis. Cette thèse fut reprise et défendue avec la plus grande vigueur par D. A. Ménager²⁵, dans un long article, publié en 1921, qui témoigne d'une érudition remarquable. Pourtant, une simple réflexion permet de relever la fragilité du propos : un habitant de Scythopolis n'est pas un Scythe, mais un Scythopolitain, terme en usage dans les textes antiques²⁶. Les historiens de l'Antiquité chrétienne, comme du haut Moyen Âge grec, lorsqu'ils mentionnent cette cité, n'utilisent jamais le terme de « Scythe », qui n'apparaît dans aucune variante de texte édité avec un appareil critique²⁷. Le Père Ménager lui-même a l'honnêteté de noter : « Il est vrai que les habitants de Scythopolis sont désignés sous le nom de *Scythopolitæ*, *Scythopolitani* ; et ce serait peut-être le seul cas où le terme *Scytha* serait employé avec ce sens²⁸. » Cet écart entre la reconstitution de D. A. Ménager et la réalité de la documentation est la preuve majeure que cette hypothèse n'est pas recevable.

23. Henri-Irénée MARROU « Jean Cassien à Marseille », dans *Revue du Moyen Âge latin*, 1945, I, p. 5-26 (ab. : MARROU, *Cassien à Marseille*) ; réédité dans Henri-Irénée MARROU « La patrie de Jean Cassien », *Patristique et Humanisme*, Paris, 1976, « Patristica sorbonensia, 9 », p. 344-359, (ab. : MARROU, *La patrie de Jean Cassien*), p. 7.

24. Jean BULTEAU, *Essai de l'Histoire monastique d'Orient*, Paris, 1680, p. 146.

25. MÉNAGER, *La patrie de Cassien*, art. cit., p. 330-358.

26. Cf. entre autres exemples, la traduction latine par Hégisippe de Flavius Josèphe, édité par Vincent Ussan, *Hegesippi qui dicitur Historiae Libri V*, CSEL, LXVI, 1932 (rééd. 1960), p. 179, l. 12 et Jérôme, *Lettres*, éd.-trad. Jérôme Labourt, Paris, 1949-1963, « Collection des Universités de France », VI vols, *Lettre* 70, 4, III, 1953, p. 213.

27. Jérôme, *Liber quaestionum hebraicarum in Genesim*, CC, SL 72, éd. Paul de Lagarde, 1959, p. 53 ; *De uiris inlustribus*, TU, 14, éd. RICHARDSON, 1896, cap. 96, p. 47 ; *Epistulae*, CSEL 54, 55 et 56 éd. Isidore Hilberg, 1910-1918, ep. 70, 4, p. 706 (54), ep. 73, 7, p. 20 (55) ; Cassiodore, *Historia ecclesiastica tripartita*, CSEL 71, éd. W. Jacob et Rudolf Hanslik, 1952, I, 18, p. 75.

28. Dom MÉNAGER, *La patrie de Cassien*, art. cit., p. 357.

Cassien, né à Constantinople

Dans la notice des *Acta Sanctorum* consacrée à Jean Cassien, le 23 juillet, G. Cuper²⁹ se fonde sur une déclaration de Cassien lui-même pour émettre l'hypothèse d'une origine constantinopolitaine :

« *Undo ego quoque ipse, humilis atque obscurus nomine sicut merito, licet mihi eximios Constantinopolitanæ urbis antistites locum magistri usurpare non possim studium tamen discipuli affectumque praesumo. Adoptus enim a beatissimæ memoriae Iohanne episcopo in ministerium sacrum atque oblatas deo [...] Unde obsecro ac deprecor omnes vos, qui intra Constantinopolitanæ urbis ambitum siti et per affectum patriæ cives mei et per unitatem fidei fratres estis, ut separaretis vos ab illo, ut scriptum est, lupo rapaci, qui devorat dei populum sicut cibum panis*³⁰. »

Or, si Cassien se revendique de Constantinople, c'est parce qu'il a été consacré diacre de cette Église par Jean Chrysostome, vers 398. Il fut, de plus, membre du clergé de cette ville, de 398 à 403 au moins, ce qui est plus que suffisant pour susciter une identification à l'église de cette cité prestigieuse, identification d'usage courant à l'époque. Celle-ci ne saurait donc, en aucun cas, être utilisée comme argument pour déterminer son lieu d'origine.

Cassien, né à Scété

Carl A. Bertoulli, dans son édition de la notice de Cassien, édite une leçon « <Sceta> » qui est une « *Konjektur nach den Lesarten*³¹ ». Pourtant, aucun manuscrit ne porte ce mot. Cette hypothèse a été reprise par Klaus Zelzer citant plusieurs sources de l'Antiquité tardive, pour prouver que Scythie est synonyme du désert de Scété, patrie spirituelle de Cassien³². Pourtant Gennade n'accorde au latin « *natione* » aucune patrie qui ne soit celle de naissance de l'auteur dont il parle. Il n'y a donc pas lieu de supposer qu'il en aille différemment pour Cassien. D'ailleurs, Cassien lui-même met dans la bouche de l'abbé Pafnuce la réfutation de cette thèse. Ce dernier salue en effet Germain et son compagnon pour : « avoir laissé leur patrie, traversé pour l'amour du Seigneur tant de provinces³³ » pour venir jusqu'à Scété. Cette correction, et l'hypothèse qui en découle, est donc, très probablement, infondée.

29. AASS, Juillet, V, p. 463, § 21, C-D.

30. *Contra Nestorium*, VII, 31, édité par Michel Petchenig, *Cassianus, Collationes*, XIII, Vienne, « CSEL », 1886, p. 389-390 (ab. : Cassien, éd. Petschenig), (CSEL, XIII, 1886) et Cassien, trad. Vannier, 1999 = Vannier Marie-Anne, *Traité de l'Incarnation, Contre Nestorius*, Paris, 1999, « Sagesses Chrétiennes », p. 269-270 (ab. : Cassien, trad. Vannier).

31. GENNADE, éd. BERNOULLI, 1895, p. LIV.

32. ZELZER, *Ein Südgallier*, art. cit., p. 165-167.

33. *Conl.* III, 2, 1 : « *Patriam relinquentes tot provinciis pro amore Domini perlustratis.* », p. 68 et 213.

Cassien, un Syrien

Le D^r Hoch essaya, en 1900, de corriger à nouveau le texte de Gennade pour le rendre plus simple à comprendre en proposant de voir dans « *Scythus* » une altération de la leçon « *Syrus* »³⁴. Mais comme le souligne à juste titre D. A. Menager: « c'est là une variante qui ne se trouve dans aucun manuscrit³⁵. » Déjà quelques mois après la publication de cet article, une étude, parue dans l'une des livraisons suivantes de la même revue, contenait un article précis et argumenté qui réfute complètement cette thèse³⁶. Cette correction, infondée, fut unanimement rejetée.

Cassien, né à Serta

Enfin, en 1931, le Père Jean-Baptiste Thibaut³⁷, s'attardant sur les manuscrits du texte de Gennade, observa que Michael Petschenig était arrivé à la conclusion que la leçon ancienne était « *Serta* ». Ne pouvant la comprendre, il se résolut à conserver la leçon traditionnelle de « *Scytha* ». Le Père Thibaut, quant à lui, tenta de comprendre le texte au lieu de le transformer. Ses efforts se révélèrent féconds car il put identifier Serta comme la ville d'Arménie méridionale de Séert. Sa démonstration doit sans doute être reprise, développée et approfondie mais, dès à présent, il faut noter qu'aucun argument sérieux n'a été opposé à l'hypothèse d'une naissance à Serta/Séert. Henri-Irénée Marrou se contente de la dénigrer d'une manière ni charitable, ni sérieuse:

« On me permettra de qualifier cette hypothèse de ridicule, tant elle accumule les difficultés: fondée sur une leçon paléographiquement indéfendable, supposant une faute de latin, elle ferait de notre Latin, je ne sais quel barbare d'Orient, dont je ne dis pas la langue maternelle, mais la langue de culture eût été non le latin, ni même le grec, mais le syriaque ou l'arménien³⁸. »

On eût pu attendre plus de circonspection et de sérieux de la part de ce grand chercheur. Le fait est que la leçon est tout à fait défendable, comme nous nous emploierons à le démontrer, et que, s'il y a faute de latin, elle s'explique aisément. De même, l'Antiquité tardive ne manquait pas de lettrés arméniens ou syriaques, maîtrisant à la fois leur langue maternelle et le grec, voire le latin, parfois les deux, comme langues de culture. Pensons au rhéteur chrétien Prohaeresius, Arménien d'origine, dont l'éloquence était

34. Dr. Alexander HOCH, « Zur Heimat des Johannes Cassianus », dans *Theologische Quartalschrift*, LXXII, 1900, p. 43-69. p. 45 et 56-62 (ab.: HOCH, *Zur Heimat*).

35. Dom MENAGER, *La patrie de Cassien*, art. cit., p. 338.

36. Dr. C. MERKLE, « Cassian kein Syrer », dans *Theologische Quartalschrift*, LXXII, 1900, p. 419-441.

37. Jean-Baptiste THIBAUT, « Annexe: Étude biographique sur la patrie de Jean Cassien de Serta », dans *L'Ancienne Liturgie gallicane*, Paris, 1929, p. 103-117 (ab.: THIBAUT, *L'Ancienne Liturgie gallicane*).

38. MARROU, *La patrie de Jean Cassien*, art. cit., p. 15.

proverbiale. Peter Brown le mentionne comme illustration du haut niveau de culture à la fin de l'Antiquité en Orient et attestation de l'utilisation de cette culture au niveau politique³⁹. Cet Arménien fit l'essentiel de sa carrière à Athènes, mais il voyagea également dans la partie occidentale de l'Empire romain, à Rome et même à Lutèce. Il fut si profondément admiré par les élites romaines pour ses qualités oratoires qu'une statue lui fut dédiée, avec cette épitaphe: « Rome, reine des villes, au roi de l'éloquence⁴⁰. » Nul autre que ce « barbare d'Orient » ne reçut un tel honneur à Rome, qu'il fût rhéteur, avocat, ou autre, qu'il ait été d'expression latine ou grecque.

Gennade de Marseille mentionne plus d'un Oriental cultivé dans son traité: cette origine n'a donc rien qui soit de nature à étonner. Sozomène, enfin, parle dans son *Histoire ecclésiastique* de l'abbé Téonas, vivant en Égypte, dont l'origine est inconnue, mais il affirme que ce religieux était versé dans les lettres égyptiennes, grecques et même latines⁴¹. Surtout Henri-Irénée Marrou, spécialiste reconnu d'Augustin d'Hippone, ne pouvait ignorer que son héros avait dédié sa toute première œuvre à l'un de ceux dont le savant latiniste flétrit le nom. Augustin écrit en effet au quatrième livre de ses *Confessions*:

« Mais quelle fut la raison qui me poussa, Seigneur mon Dieu, à dédier cet ouvrage à Hiérius, orateur de la ville de Rome ? Je ne le connaissais pas de vue, pourtant je m'étais mis à aimer l'homme sur sa réputation de savoir, qu'il avait brillante; et on m'avait rapporté quelques mots de lui qui m'avaient plu. Mais surtout il plaisait à d'autres, et ils le portaient aux nues dans leurs louanges, stupéfaits qu'un Syrien, formé d'abord à l'éloquence grecque, fût ensuite devenu, même en latin, un orateur admirable et qu'il fût très versé dans les sciences qui se réfèrent à l'étude de la sagesse, et par là me plaisait davantage⁴². »

Cette hypothèse est donc un champ d'investigation à ne pas négliger. Nous nous efforcerons de l'explorer pour voir jusqu'où elle peut nous mener.

39. Peter BROWN, *Pouvoir et Persuasion dans l'Antiquité tardive: vers un empire chrétien*, Paris, 1998, p. 69-70.

40. Eunape de Sardes, *Lives of the philosophers*, traduit par W.C. Wright, Cambridge, 2005, Loeb Classical Library, § 492, p. 508, l. 1-2.

41. SOZOMÈNE, *Histoire ecclésiastique*, VI, 28, édité par J. BIDEZ et G.C. HANSEN (GCS), traduit par André-Jean FESTUGIÈRE et annoté par Guy SABBAAH, Paris, 2005, SC, 495, p. 389.

42. AUGUSTIN, *Les Confessions*, IV, XIV, 21: « *Quid est autem, quod me movit, domine deus meus, ut ad Hierium, Romanæ urbis oratorem, scriberem illos libros? Quem non noveram facie, sed amaveram hominem ex doctrinæ fama, quæ illi clara erat, et quaedam verba eius audieram, et placuerant mihi. Sed magis, quia placebat aliis et eum efferebant laudibus stupentes, quod ex homine Syro, docto prius græcæ facundia, post in latina etiam dictor mirabilis extitisset et esset scientissimus rerum ad studium sapientiæ pertinentium, mihi placebat. Laudatur homo et amatur absens. Utrumnam ab ore laudantis intrat in cor audientis amor ille? Absit; sed ex amante alio creditur alius. Hinc enim amatur qui laudatur, dum non fallaci corde laudatoris prædicari creditur, id est cum amans eum laudat.* » *Oeuvres de Saint Augustin*, 14. 2^e série « Dieu et son oeuvre, *Les Confessions*, livres VIII-XIII », texte de l'édition de M. SKUTELLA, introduction et notes par A. SOLIGNAC, traduction de E. TRÉHOREL et G. BOUISSOU, Paris, 1962, p. 444-445.

*
* *

Pour être réellement complet, il convient de mentionner également un bréviaire marseillais, édité à Lyon en 1508, et cité par G. Cuper qui affirme, sans autre preuve, à la *Lectio* I du 23 juillet que Cassien est né à Athènes: «*Cassianus vir sanctissimus atque doctor præclarissimus apud Athenas natus, omnis illic philosophiæ studiis edoctus*⁴³.»

Au milieu de cet éloge appuyé, l'origine athénienne n'est qu'une parure réthorique supplémentaire, aboutissement naturel du *topos* lié à son éloquence. Aucun critique n'a pris ce texte du XVI^e siècle au sérieux.

Au cours des années de recherche sur cette question, nous avons rencontré plusieurs villes que nous pourrions mentionner comme lectures possibles, si l'on voulait à tout prix transformer le texte de Gennade. Ainsi, la cité de Saridique (auj. Sofia en Bulgarie), où se réunit un concile important de la fin 343 au printemps 344, à l'initiative de Constantin II qui le convoqua pour pacifier sa partie de l'Empire. Le concile réunit près de quatre cents évêques, dont trois cents occidentaux qui étaient majoritaires. Il fut présidé par Osius de Cordoue. Athanase d'Alexandrie et Marcel d'Ancyre, dont les cas furent examinés, étaient présents en personne, à la différence de Paul de Constantinople et Jules de Rome. Or, le nom antique de Sardirique n'est autre que *Serdica*. C'est une leçon qui n'apparaît dans aucun manuscrit; on peut donc s'étonner qu'aucun chercheur ne se soit proposé de faire la synthèse entre une lecture plus « sûre » des manuscrits et l'hypothèse scythe.

Dans le même ordre d'idées, Conrad de Mure, chanoine de la cathédrale de Zurich (*fl.* 1275), composa le *Fabularius*, lexique développé faisant une large place aux connaissances de l'Antiquité. Or, il note à la lettre P:

«Sic institutum est ex Prometheo, ut in ludis cursores currerent lampadem iactantes. Iupiter autem mortalibus parem gratiam referens mulierem a Vulcano factam deorum uoluntate omni munere donatam Pandoram hominibus tradidit et duo mala immittit terris, famem et morbos, et Prometheum in monte Scitie Caucaso ferrea catena ligauit per triginta milia annorum in uinculis mansurum, apponens ei aquilam, que cor sibi corrodat⁴⁴.»

Il ne serait pas impossible de soutenir l'hypothèse d'une origine caucasienne, et donc issue de l'espace culturel arménien, du guide des moines latins en le faisant naître à Scitie du Caucase? La proximité de Scitie et Scété est remarquable. Est-il utile de préciser qu'il y a là une hypothèse qu'aucune variante des manuscrits de Gennade ne saurait confirmer?

43. AASS, Juil. V, p. 460 D.

44. *Conradus de Mure, Summa formarum dissimilium*, éd. Tom van de Loo, Turnhout, CC, CM n° 210, 2006, p. 456, l. 950 sq.

Ces quelques hypothèses gratuites et supplémentaires n'ont qu'un seul but : souligner l'inanité de la volonté de trop de chercheurs de proposer leur lecture sur l'unique base d'une interprétation du seul texte de Gennade et sans lien avec la totalité des autres éléments biographiques donnés par Cassien lui-même. Il nous paraît nécessaire au contraire de cerner le texte réel de la notice de Gennade et d'en interpréter le résultat à la lumière des autres informations fournies par Cassien. C'est ce que nous allons faire, après avoir réfuté l'hypothèse d'un Cassien né en Scythie.

LA SCYTHIE, PATRIE DE CASSIEN ?

La thèse de l'origine scythe de Cassien a pour elle son ancienneté et l'autorité de deux chercheurs reconnus, vénérés même. C'est en effet Sébastien Le Nain de Tillemont qui suggéra pour la première fois, en 1709, que Cassien était originaire de Scythie mineure, plus précisément de la région de la Dobroudja, à l'embouchure du Danube⁴⁵. Sa démonstration, pleine de finesse et de rigueur, est réellement séduisante⁴⁶. Pourtant, l'historien critique de l'histoire ecclésiastique se fonde sur la double certitude que « *Scytha* » est :

1. La leçon originale du texte de Gennade de Marseille
2. C'est un ethnique, ce qui n'a rien d'évident à cette époque.

Le premier point sera longuement discuté plus bas, *cf.* p. 393 à 401. Le second n'est pas difficile à éprouver. Une analyse de ce mot amène à en nuancer le sens. L'Antiquité chrétienne est un temps de mutations considérables qui voit le contenu de nombreux termes évoluer. Ainsi « *Syri* » en vient à désigner les Chrétiens d'Orient ou simplement les Orientaux venus en Occident pour commercer ou pour toute autre raison⁴⁷. Le terme de « *Scytha* » n'est employé ni par Cassien, ni par Gennade, ce qui empêche de connaître le sens qu'il avait pour eux. Il se retrouve, par contre, sous la plume de Jean Chrysostome qui consacra Cassien diacre et dont ce dernier fut un admirateur et un proche. En effet, lorsqu'il part en Petite-Arménie pour son dernier exil en 404, il écrit en chemin à la diaconesse Olympias – qui resta, jusqu'au bout, l'une de ses plus fidèles admiratrices – et s'exprime ainsi :

45. LE NAIN DE TILLEMONT, *Mémoires, op. cit.*, XIV, p. 739-741.

46. MENAGER, *La patrie de Cassien, art. cit.*, p. 346-347 et 352-353 pour une réfutation des principaux arguments de Le Nain de Tillemont.

47. Louis Bréhier les définissait justement ainsi : « On dénommait ainsi tous les Orientaux non seulement de Syrie, mais d'Égypte, d'Asie Mineure, qui s'étaient emparés du commerce de la Méditerranée dès le premier siècle de l'ère chrétienne, au moment précis où les négociations italiennes avaient disparu des ports orientaux. En Gaule, ils ne tardèrent pas à former des établissements dans les villes de l'intérieur [...] jusqu'en Grande-Bretagne, et au IX^e siècle leurs colonies de Lyon et de Trèves étaient particulièrement prospères. » LOUIS BRÉHIER, *L'Art en France des Invasions Barbares à l'époque Romane*, Paris, 1929, p. 33.

« Le jour même de notre arrivée, nous avons eu la visite de la noble diaconesse Sabiniana, elle-même épuisée par la fatigue, accablée par le chagrin, vu qu'elle est dans un âge où le repos est une nécessité; mais la jeunesse et la vigueur de son âme la mettent au-dessus de toutes les adversités. Elle déclare qu'elle est prête à partir même pour la Scythie; et le bruit s'était accrédité que je devais y être déporté. Elle est dans l'intention, comme elle le dit encore, de ne plus revenir dans sa patrie, et de passer sa vie là où nous serons nous-même. Les personnes attachées à l'Église l'ont également accueillie avec le plus vif empressement et la plus grande bienveillance⁴⁸. »

La Scythie dont il est question n'est bien sûr pas située sur les bords du Danube mais de l'Euphrate, aux confins de l'Arménie. Ce pays est ainsi qualifié, car, aux yeux du vieux patriarche, il s'agit d'une contrée de Chrétiens qui ne sont plus en communion avec son siège. Cette différence confessionnelle n'est d'ailleurs probablement pas étrangère dans le choix de la destination de l'exil du patriarche.

De même, et de manière plus éclairante encore, Théodoret de Cyr, dans son *Histoire ecclésiastique*, écrit à propos des Goths :

« L'Église des Goths

Voyant la communauté scythe prise dans le filet des Ariens, c'est encore lui qui eut assez d'imagination pour trouver le moyen de la repêcher. Ordonnant prêtres, diacres et lecteurs des divines Écritures des hommes qui parlaient leur langue, il leur assigna une église et, grâce à eux, captura nombre de gens qui étaient dans l'erreur⁴⁹. »

Là encore, les Scythes dont il est question sont bien connus: il s'agit des Goths qui sont certes barbares, comme les Arméniens du texte précédent, mais en aucun cas d'origine ou de filiation scythe. De plus, et c'est là l'important, ils sont Ariens. De nombreux autres textes pourraient être cités⁵⁰ à l'appui de cette constatation: les peuples barbares, même chrétiens

48. Jean Chrysostome, *Lettre VI*, 1, l. 54-59: « Ἀπήνησε δὲ καὶ ἡ κυρία μου Σαβινανὴ ἡ διάκονος κατὰ τὴν ἡμέραν τὴν αὐτὴν καθ' ἣν καὶ ἡμεῖς ἀπηνητήσαμεν, συντετριμμένη μὲν καὶ τεταλαιπωρημένη, ἅτε ἐν τούτῳ τῆς ἡλικίας οὕσα ἔθθα καὶ κινεῖσθαι δύσκολον ὅμως δὲ τῇ προθυμίᾳ νεόζουσα καὶ μηδενὸς αἰσθανομένη τῶν λυπηρῶν. Ἐτοίμη γὰρ ἔφησεν εἶναι καὶ εἰς Σκυθίαν ἀπαντήσεσθαι, ἐπειδὴ τοιοῦτος ἐκράτει λόγος ὡς ἐκεῖ ἡμῶν ἀπαχθησομένων. » Jean Chrysostome, *Lettres à Olympias et Vie anonyme d'Olympias*, édité et traduit par Anne-Marie MALINGREY, Paris, SC 13bis, 1968, p. 130-131.

49. Théodoret de Cyr, V, 31 (30): « 1 Ὁρῶν δὲ καὶ τὸν Σκυθικὸν ὄμιλον ὑπὸ τῆς Ἀρειανικῆς Σηρευθέντα σαγήνης ἀντεμηχανήσατο καὶ αὐτὸς καὶ πόρον ἄγρας ἐξήρπεν. Ὁμογλώττους γὰρ ἐκείνοις πρῶτον πρῶτον καὶ διακόνους καὶ τοὺς τὰ θεῖα ὑπαναγιγνώσκοντας λόγια προβαλλόμενος μίαν τούτοις ἀπένειμεν ἐκκλησίαν, καὶ διὰ τούτων πολλοὺς τῶν πλανωμένων ἐξήρπυσεν. 2 Αὐτὸς τε γὰρ Σαμινά ἐκεῖσε φοιτῶν διελέγετο ἐρμηνευτῆ χρόμενος τὴν ἐκατέραν γλῶτταν ἐπισταμένῳ τινί. » Théodoret DE CYR, *Histoire ecclésiastique*, tome II (Livres III-V), texte grec de L. PARMENTIER et G.C. HANSEN, traduit et commenté par Annick MARTIN, Luce PIETRI, Françoise THELAMON, Pierre CANIVET, Paris, SC 530, 2009, (ab.: Théodoret DE CYR, trad. CANIVET, 2009) p. 460-461.

50. Par exemple, Théodoret DE CYR, V, 32 (31), trad. CANIVET, 2009, p. 462-463; Philostorge, *Histoire ecclésiastique*, PG, LXV, c. 552.

qui ne sont pas en complète communion avec l'auteur, et plus généralement avec l'Église d'Empire, sont affublés du nom de Scythe. Cette constatation, établie sur de nombreuses sources des IV^e et V^e siècles, correspond pleinement à la pensée des auteurs de ce temps, fondée sur une approche religieuse du réel. Elle ruine définitivement toutes les hypothèses d'un Cassien scythe ou scythopolitain.

Pourtant, Henri-Irénée Marrou reprit cette thèse, et cela sur la base de l'édition critique d'Ernest Richardson en s'efforçant de prouver que Cassien était bien originaire de Scythie. Sa conclusion péremptoire lui semblait si bien étayée qu'elle en devint définitive : « Jean Cassien est né en Dobrogea ; disons, pour éviter l'anachronisme, dans la province, latine par la langue, de *Scythia minor*⁵¹. » Son argumentation peut se résumer en quatre points :

1. Cassien est un Latin, car son latin est très bon, et les Grecs n'apprenaient qu'exceptionnellement le latin ;

2. La description que fait Cassien de sa patrie s'accorde sans peine à cette région ;

3. Des inscriptions, toutes grecques (!), de la région d'Istros, mentionnent ce nom ;

4. Le texte de Gennade de Marseille l'affirme.

Aucun des arguments invoqués n'est totalement satisfaisant en soi.

(1) L'argument lié à la langue de Cassien est faible et une série d'exemples tirés de ses diverses œuvres permet de l'infirmier. La qualité de la langue n'est pas en cause. Mais l'auteur lui-même, dans la préface des *Conférences*, compte au nombre des difficultés de son œuvre la rédaction en langue latine :

« Puissent vos prières m'obtenir de celui qui m'a jugé digne de voir ces grands solitaires, de les avoir pour maîtres et de partager leur vie, d'une mémoire sans faille et l'expression aisée ! Puisse ai-je vous rapporter leur tradition avec le même cachet de sainteté qu'elle avait sur leurs lèvres et sans rien diminuer, s'exposant eux-mêmes en quelque sorte incarnés dans leur enseignement et qui plus est dissertant en latin⁵². »

Il est notable que le barrage de la langue soit, de son propre aveu, la difficulté la plus ardue (« *et quod majus est* ») rencontrée par le théoricien du monachisme occidental. L'indigence de la langue latine elle-même, pour une pareille matière, avait déjà été notée plus haut. L'auteur implore en effet de : « ferventes prières, afin qu'un sujet si saint ne périclite point par mon fait,

51. MARROU, *La patrie de Jean Cassien*, art. cit., p. 7.

52. « *Obtineant itaque orationes uestrae ab eo qui dignos nos uel uisu eorum uel discipulatu uel consortio iudicauit, ut nobis earundem traditionum memoriam plenam et sermonem ad dicendum facilem conferre dignetur, quo tam sancte eas tamque integre quam ab ipsis accepimus explicantes ipsos quodammodo suis institutis incorporatos, et quod maius est latino disputantes eloquio uobis exhibere possimus.* » *Concl., praef.*, 6, p. 4-5 et 84-85, traduction revue.

en passant par une langue bien inexpérimentée certes, mais qui doit être au moins fidèle⁵³». De plus, écrivant à des évêques et des abbés latins, cet auteur citant régulièrement les Écritures d'après la Septante⁵⁴, affirme qu'il est un étranger parmi eux⁵⁵, alors qu'au milieu des moines d'Orient, comme l'abbé Joseph, il peut converser sans interprète puisqu'il parle grec. Il note, détail piquant, que le moine « avait appris à parler fort exactement, non seulement la langue de son pays, mais encore le grec⁵⁶ » qu'il parlait « *elegantissime*⁵⁷ ». A-t-on jamais vu un Latin juger de la sorte la qualité du grec de son interlocuteur ? D'ailleurs, ses écrits sont émaillés de mots grecs. Sous la plume d'un Latin, il y aurait là pédantisme ou prétention. Ce serait chose étonnante chez un auteur dont l'humilité et la modestie se lisent dans chacune de ses préfaces, alors que, quoi de plus naturel, chez un auteur dont le grec est la langue de culture ? D'ailleurs les mots grecs ne sont pas ornements, ils sont utilisés à bon escient lorsque les notions employées dans son exposé n'ont pas de traduction évidente en latin. Lorsqu'un mot latin existe, même s'il s'agit d'un calque du grec, il l'utilise systématiquement comme « *gastrimargia*⁵⁸ », « *athera*⁵⁹ », « *xenodochium*⁶⁰ », « *cenodoxia*⁶¹ » ou encore « *sira*⁶² ». Enfin, de nombreux exemples tirés de toutes les parties de ses œuvres permettent de constater que le raisonnement se fait en grec, avant de s'exprimer en latin. Dans de nombreux cas, le concept est exprimé en grec, puis une périphrase l'explique en latin⁶³.

L'abbé Piamon compare les moines authentiques et les sarabâites : « Les premiers souhaitent de tous leurs vœux l'ἀκτημοσύνην, c'est-à-dire le dépouillement total, les seconds l'abondance de tous les biens⁶⁴. »

53. « *Uestrum igitur est conatus nostros piis orationibus adiuuare, ne aut tam sancta materia imperito quidem, sed fideli sermone promenda periclitetur in nobis.* » *Conl., Praef.* 4, p. 4 et 83.

54. Les citations d'après la Septante sont signalées dans l'index scripturaire du moine Eugène Pichery, trad. Pichery, III, 1959, p. 207-223, voir en particulier les pages 212-213.

55. « *Alienigenae uiri* » *Inst., Praef.* 1, p. 3 et 23, il compare sa situation d'Oriental se mettant au service de Latins et Provençaux au goyn Hiram le roi de Tyr devenu dans le royaume d'Israël l'architecte du roi Salomon.

56. « *Ita non solum Aegyptia, sed etiam Graeca facundia diligenter edocus.* » *Conl.* XVI, 1, p. 439 et 435.

57. *Conl.* XVI, 1, *idem.*

58. *Conl.* V, 18, 1.

59. *Conl.* XV, 10, 1.

60. *Conl.* XXIV, 8.

61. *Conl.* XXII, 13.

62. *Conl.* XVIII, 15.

63. De nombreuses études sur la langue de Cassien existent, pourtant les chercheurs ont trop souvent fondé leur travail sur la certitude fragile d'un auteur dont le latin est la langue maternelle.

64. « *Illi hoc omnibus expetunt uotis, ut ἀκτημοσύνην, id est nuditatem omnium rerum ac perpetuam possideant paupertatem, isti ut omnium copiarum affluentiam consequantur.* » *Conl.* XVIII, 7, p. 515 et 20.

L'abbé Jean traite de la perfection qu'il qualifie d'un mot grec « Ce serait là une perfection *μερικῆ*, c'est-à-dire non intégrale, ni de tout point consommée, mais une partie seulement de la perfection⁶⁵. »

Il ajoute qu'elle est chose rare : « Il est bien difficile de trouver quelqu'un qui soit parfaitement consommé en l'une ou l'autre profession parce que l'anachorète n'arrive point tout à fait à l'*ἀκτῆμοσύνη*, c'est-à-dire au mépris et au dénuement des choses matérielles, ni le cénobite à la pureté de la contemplation⁶⁶. »

Cassien fait un constant effort pour trouver les meilleurs mots latins pour les notions grecques qui sont pour lui d'usage courant : « Il est possible de témoigner à tous de la charité : *ἀγάπη* [...] La *διάθεσις* elle-même, ne se donne qu'à un tout petit nombre^{67, 68}. »

Dans plusieurs cas, il cite le texte grec de la Septante, qu'il a manifestement l'habitude d'utiliser pour éclairer un passage insuffisamment précis en latin.

« Oubliant ce qui est derrière moi, je me porte de tout moi-même en avant et cours droit au but, vers la récompense à laquelle le Seigneur m'a appelé d'en haut ». Le grec est plus clair encore. Il porte *κατὰ σκοπὸν διώκω* « je cours en me guidant sur le but⁶⁹. »

« Le Seigneur qui donne la lumière aux aveugles » ; le texte grec porte *Κύριος σοφοῖ τυφλοῦς* « c'est le Seigneur qui rend sages les aveugles⁷⁰. »

« Est-ce gratuitement que Job sert Dieu ? » Ne l'avez-vous pas entouré comme d'une clôture, lui, sa maison et tout son bien ? » Bien plutôt vous demandé-je que vous ne m'abandonniez pas complètement – le grec dit : *Ἔως σφόδρα*, c'est-à-dire « jusqu'à l'excès⁷¹. »⁷²

65. « *Sed hoc μερικῆ, id est non integra et in omnibus consummata perfectio, sed pars perfectionis est.* » *Conl.* XIX, 9, p. 543 et 46.

66. « *Quia nec anachoreta ἀκτῆμοσύνη, id est contemplum ac privationem materialium rerum, nec coenobiota theoreticam ad integrum potest adsequi puritatem.* » *Conl.* XIX, 9, p. 543 et 47.

67. « *Illam igitur caritatem, quae dicitur ἀγάπη, possibile est omnibus exhiberi. [...] διάθεσις autem, id est adfectio, paucis admodum.* » *Conl.* XVI, 14, p. 448 et 455.

68. Voir aussi *Inst.* VI, 4 ; la traduction du mot grec « avarice » VII, 7 ; VIII, 3 ; X, 1 ; XI, 4 ; l'analyse des trois types de colère *Conl.* V, 11, 7 ; XVII, 16 ; le dépouillement total XVIII, 7 ; les trois facultés des sages XXIV, 15 ; le symbole d'Antioche *Contra Nest.* VI, 3.

69. « *Quae posteriora sunt obliviscens, ad ea vero quae in ante sunt extendens me, ad destinatum persequor, ad bravium supernae vocationis Domini. Quod evidentius in Graeco ponitur κατὰ σκοπὸν διώκω, id est secundum destinationem persequor.* » *Conl.* I, 5, 2-3, p. 11 et 96.

70. « *Dominus inluminat caecos, quod Graece dicitur Κύριος σοφοῖ τυφλοῦς, id est Dominus sapientes facit caecos.* » *Conl.* III, 15, 3, p. 87 et 248-250.

71. « *Numquid gratis Job colit Deum? Nonne tu vallasti eum, ac donum eius, universamque substantiam eius per cricuitm? Sed magis peto ne me usque quaque deseras, quod Graece dicitur ἕως σφόδρα, id est usque ad nimietatem.* » *Conl.* IV, 6, 2, p. 101 et 275.

72. Voir aussi *Conl.* VI, 10, 1 et 9 ; VII, 4, 2 ; VII, 5, 2 ; VIII, 13 ; IX, 12 et 21 ; XIV, 16. Pour les variantes du texte latin, cf. Cassien, éd. PETCHENIG, 1898, p. lxxviii-xcv. La question de l'utilisation du texte grec est trop rapidement évoquée.

Dans certains cas, Cassien, lorsque son latin lui semble insuffisant, a recours à des néologismes pour traduire sa pensée, formée en grec :

Pour parler de la contemplation, il utilise le terme latin de « *contemplatio* » à plusieurs reprises, pourtant, il a recours maintes fois au mot grec « θεωρητική » qu'il semble trouver plus précis. Il emploie même son calque latin « *theoria* », « *theoretia scientia* », à plusieurs reprises⁷³.

Ailleurs, il parle de la science spirituelle qui comprend deux parties : « la première πρακτική, c'est-à-dire active [l'ascèse], est tout dans le soin de réformer ses mœurs et de purifier ses vices, la seconde, θεωρητική, théorique consiste en la contemplation des choses divines et la connaissance des significations sacrées⁷⁴. » N'ayant pas trouvé de terme lui convenant pour traduire « πρακτική », il invente un mot « *actualis* ».

Le meilleur cas témoignant de sa pensée en grec est celui de ce proverbe qu'il connaît en grec, et, ignorant une éventuelle version latine, il en propose une traduction : « Efforçons-nous donc de tout notre pouvoir d'acquérir, par la vertu d'humilité, le bien de la discrétion, qui saura nous garder indemnes des deux excès opposés. Le proverbe, n'est pas nouveau : Ἀκρότητες ἰσότητης, les extrêmes se touchent⁷⁵. » Un Latin n'aurait-il pas cité directement un proverbe latin, au lieu d'en traduire un grec⁷⁶ ? De même, un latin aurait donné une précision comme “selon le proverbe des Grecs” ou “les Grecs disent”.

Les exemples pourraient être multipliés à volonté, mais cette sélection témoigne assez des efforts d'un auteur oriental s'efforçant de rendre de la façon la plus intelligible possible ses expériences dans une langue qui n'est pas la sienne⁷⁷. Enfin, une allusion à son éducation confirme qu'elle fut grecque :

« Outre les captivités de l'âme qui sont communes à tous, et les distractions qui battent du dehors les esprits encore faibles, je trouve un obstacle particulier à mon salut dans la médiocre connaissance que je parais avoir de la littérature. Zèle du pédagogue, ou application de l'élève, je m'en suis imprégné jusqu'au fond. Avec un esprit de la sorte infecté des œuvres des poètes, les fables frivoles (Odysée), les histoires guerrières (Iliade) dont je fus imbu dès ma petite enfance et mes premiers débuts dans les études, m'occupent même à l'heure de la prière⁷⁸. »

73. *Conl.* XIV, 8.

74. « Prima πρακτική, id est actualis, quae emendatione morum et vitiorum purgatione perfectitur; altera θεωρητική, quae in contemplatione divinitate rerum et sacratissimorum sensuum cognitione consistit. » *Conl.* XIV, 1, p. 398-399 et 357.

75. « Omni igitur conatu debet discretionis bonum virtute humilitatis adquiri quae nos inlaesos ab utraque potest nimietate servare. Uetus namque sententia est ἀκρότητες ἰσότητης, id est nimietates aequales sunt. » *Conl.* II, 16, p. 59 et 195.

76. Cf. *Conl.* XIII, 5 pour une autre traduction spontanée du grec.

77. Nous avons fait le relevé complet de tous les termes grecs employés par Cassien et nous nous promettons d'en publier l'analyse qui ne fera que développer ce qui vient d'être mis en évidence.

78. « Quippe cui praeter illas generales animae captiuitates, quibus non dubito infirmos quosque pulsari extrinsecus, speciale impedimentum salutis accedit per illam quam tenuiter uideor adtigisse notitiam litterarum, in qua me ita uel instantia paedagogi uel continuae lectionis mace-

Il fait une allusion tout à fait claire aux œuvres attribuées à Homère l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Or s'il avait été Latin de culture, il aurait fait ses humanités sur l'*Énéide* de Virgile comme H-I. Marrou l'a établi⁷⁹.

(2) D'autre part, Jean Cassien mentionne, dans la *Conférence XXIV*, 1, sa patrie, mais en termes si généraux qu'ils ne peuvent être sérieusement exploités :

« Nous fûmes donc porter à l'abbé Abraham l'aveu plein d'anxiété du combat que nous livraient nos pensées. En notre âme, chaque jour, nouveaux orages : nous nous sentions violemment pressés de regagner notre province et de revoir nos parents⁸⁰. »

Cette description pourrait être appliquée à un très grand nombre de régions, de provinces ou de royaumes. Il a été depuis longtemps noté que, conformément à la Seconde Sophistique, et donc à la culture grecque, les détails ont été soigneusement omis des périodes oratoires.

(3) Enfin, les inscriptions introduites dans le débat par Henri-Irénée Marrou, sont *toutes* en grec, ce qui affaiblit un peu plus l'hypothèse de l'usage exclusif du latin dans ce milieu⁸¹, et elles doivent être réinterprétées. En effet, ce nom, si courant, n'a pas survécu dans la toponymie moderne de la région, comme le spécialiste d'Augustin d'Hippone le reconnaît lui-même dans une note⁸², quand bien même la toponymie est une discipline très conservatrice des noms, sur des millénaires bien souvent, et malgré des règles d'altération connues⁸³. Si Jean le Cassien était bien membre d'une grande famille de la région de la Dobrogea, en Scythie mineure, dont de nombreux autres membres sont censés être connus et dénommés « ὁ Σκυθός était [un terme] tout à fait courant pour désigner un homme originaire de la province de Scythie⁸⁴ ». Il faut pouvoir identifier cette nombreuse parentèle. À l'appui de sa thèse, Henri-Irénée Marrou ne cite pas moins de quatre personnages, fournis par les soins et l'érudition d'Ernest Stein :

rauit intentio, ut nunc mens mea poeticis illis uelut infecta carminibus illas fabularum nugae historiarumque bellorum, quibus a paruulo primis studiorum inbuta est rudimentis, orationis etiam tempore meditetur. » *Conl.* XIV, 12, p. 414 et 385-387.

79. Henri-Irénée MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris, « Points. Histoire n° 56-57 », 6^e éd., 1981, II, p. 75-83.

80. « *Igitur ad hunc Abraham impugnationem cogitationum nostrarum anxia confessione detulimus, ad repetendam prouinciam nostram atque ad reuiscendos parentes cotidiana animae aestibus urgebamur.* » *Conl.* XXIV, 1, p. 674 et 171.

81. Sa connaissance des règles de la Seconde Sophistique va dans le même sens.

82. MARROU, *La patrie de Jean Cassien*, art. cit., p. 361, n. 1.

83. Il n'est pas question, ici, de faire le procès de la pénétration du latin dans cette région, mais Nicolas IORGA a souligné l'importance des traces de l'hellénisme et de la culture grecque jusque dans l'ethnographie de la Scythie mineure, Nicolas IORGA, « Quelques notes sur la Scythie mineure », *Mélanges Gustave Glotz*, Paris, 1932, I, p. 453-459.

84. MARROU, *La patrie de Jean Cassien*, art. cit., p. 11-12.

Jean le Scythe, consul ordinaire en 498⁸⁵ ;
 Vitalien consul en 520⁸⁶ ;
 Hermogène, maître des offices sous Justinien⁸⁷ ;
 Le canoniste Denys le Petit⁸⁸.

Pourtant, jusqu'à plus ample information, aucun de ces quatre personnes n'a de lien attesté avec la région de la Dobrogea ou même toute la province de Scythie. Si les Scythes, ou supposés tels, mentionnés ci-dessus, n'ont aucun lien avec la province de Scythie, il doit être possible d'identifier d'autres Cassien de la famille de Jean et originaires de la même région. Or la liste, non exhaustive, que l'on peut tirer de quelques instruments de travail⁸⁹ concernant les personnes portant ce nom, ne confirme en rien cette hypothèse. La conclusion est en effet différente : *aucun des autres Cassien connus dans la littérature antique n'est lié à cette région*. C'est un nom, somme toute, assez courant durant l'Antiquité chrétienne, qui semble se rencontrer dans de nombreuses provinces, surtout l'Afrique... Il faudrait un inventaire autrement plus exhaustif pour tenter de montrer que le prénom de Cassien est notablement plus utilisé dans la province de Scythie qu'ailleurs. Quand bien même un tel inventaire pourrait être fait, ce qui paraît ardu, cet argument anthroponymique resterait de faible portée, car de peu de valeur, comme l'a souligné Yann Le Bohec pour les noms africains⁹⁰. Pierre Canivet avait déjà souligné pour les moines d'Orient : « qu'il est impossible de déceler sûrement l'origine ethnique à partir du seul nom de personne, lorsque ce nom est grec ou latin⁹¹. » Enfin, nous avons déjà eu l'occasion de souligner que le terme de « Scythe » n'a, à cette époque, aucune valeur géographique.

85. PLRE, II, Joannes 34, p. 602-603.

86. PLRE, II, Vitalianus 2, p. 1171-1176.

87. PLRE, IIIa, Hermogenes 1, p. 590-593.

88. Nous sommes en train de préparer une étude sur ce personnage dont l'origine et la formation n'ont aucun lien avec la Scythie.

89. Un Cassien, évêque de Jérusalem (fin II^e s. - Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, V, 12, 2, trad. Bardy, 2003, p. 279) ; écrivain grec encratite (Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, VI, 13, 7, trad. Bardy, 2003, p. 332) ; un proconsul d'Asie et patron de la cité de Naxos (fin III^e s. - PLRE, I, 184) ; un diacre romain, et peut-être traditeur lors de la Grande Persécution (PCBE, Ital., 2, p. 402) ; un chrétien d'Afrique proconsulaire et martyr en 304 (PCBE, Afr., p. 195) ; un évêque d'Afrique proconsulaire (345-348 - PCBE, Afr., p. 195) ; un duc de Mésopotamie (356-363 - PLRE, I, 184.) ; un évêque donatiste (362 - PCBE, Afr., p. 196) ; évêque « peut-être italien » présent au concile d'Aquilée (381 - PCBE, Ital., 2, p. 402) ; un évêque de Numidie (411 - PCBE, Afr., p. 196) ; un évêque de siège indéterminé (502 - PCBE, Ital., 2, p. 403) ; un évêque d'Arezzo (PCBE, Ital., 2, p. 403) et un clerc de Ravenne (526-530) (PCBE, Ital., 2, p. 401). L'hagiographie et l'épigraphie latine comme grecque renferment une foule de Cassien aussi bien latins que grecs. Le seul *Martyrologe romain* ne rassemble pas moins de cinq martyrs de ce nom. Aucun d'entre eux n'a de lien avec la Scythie.

90. Yann LE BOHEC, « L'onomastique de l'Afrique romaine sous le Haut-Empire et les *cognomina* dits "africains" », dans *Pallas*, 68, 2005, p. 223.

91. Pierre CANIVET, *Le Monachisme syrien, selon Théodoret de Cyr*, Paris, 1977, « Théologie Historique, 42 », § 189, p. 247.

Ioan Coman⁹² accepta pourtant, sans la discuter, cette hypothèse⁹³ et publia un volumineux article sur les lettres latines de son pays, la Roumanie, en prenant pour preuve Jean Cassien et Denys le Petit... Theodor Damian, plus récemment encore, a suivi l'hypothèse d'Henri-Irénée Marrou en tentant même de la renforcer de nouveaux arguments, à savoir des précisions utiles et généralement exactes sur la christianisation de la Scythie⁹⁴.

Un point essentiel demeure : *le lien de Cassien avec la province de Scythie n'est pas établi.*

LES AUTEURS ANCIENS, ANALYSE DES SOURCES

Si la patrie de Jean Cassien est restée si longtemps problématique, c'est parce que les sources sur sa vie et son œuvre sont peu nombreuses et paraissent partiellement contradictoires. Il est donc nécessaire de les étudier toutes et de les classer pour savoir ce que l'historien peut en attendre. Par souci de clarté, nous les analyserons selon un ordre globalement chronologique.

Les sources contemporaines et indépendantes de Cassien

Palladios mentionne Cassien parmi les fidèles de Jean Chrysostome⁹⁵. De même, la lettre d'Innocent I^{er}⁹⁶, si elle mentionne bien l'homme qui nous intéresse, n'en dit rien de plus que sa condition ecclésiastique. Ces deux sources, antérieures à l'arrivée de Cassien en Provence, ne nous renseignent que sur des éléments ponctuels de sa vie et ne disent rien de ses origines.

Les écrits de Cassien et dérivés

Le groupe principal de sources provient des lectures successives de l'œuvre de Cassien. Prosper d'Aquitaine⁹⁷ traite longuement de la pensée de Cassien et des erreurs qu'il croit y déceler. Il faudrait être sûr des passages

92. I. COMAN, « Les "Scythes" Jean Cassien et Denys le Petit et leurs relations avec le monde méditerranéen », dans *Kleronomia*, 7, A, Thessalonique, 1975, p. 27-46 (ab. : COMAN, *Les "Scythes"*).

93. COMAN, *Les "Scythes"*, art. cit., p. 27 : « On n'a pas l'intention de reprendre ici la discussion sur l'origine "scythe" de Jean Cassien ».

94. Theodor DAMIAN, « Some Critical Considerations and New Arguments Reviewing the Problem of St. John Cassian's Birthplace », *Orientalia christiana periodica*, 1991, 57-2, p. 257-280 (ab. : DAMIAN, *Some Critical Considerations*).

95. Palladius III, 84, *Dialogue sur la vie de Jean Chrysostome*, édités et traduits par Anne-Marie MALINGREY, Paris, 1988, SC n° 341 et 342, I, p. 76-77.

96. S. *Innocentius Ier papa Epistolae et Decreta*, PL, XX, Ep. 19, c. 541 B, 1 (éd. Jaffé n° 305) et Ep. 20, c., 543 (éd. Jaffé n° 306).

97. Prosper D'AQUITAINE, *De gratia Dei et libero arbitrio, contra Collatorem*, PL, LI, c. 213-278.

qu'il a effectivement lus et cités, une partie seulement des *Conférences* et des *Institutions cénobitiques*. Son accusation pesa lourd pourtant. Par la suite, et compte tenu de l'ampleur que prit la figure intellectuelle d'Augustin, la mémoire de Cassien n'a jamais été totalement réhabilitée comme l'a montré A. M. C. Casiday⁹⁸. Quoi qu'il en soit, il ne dit mot sur la question qui nous occupe⁹⁹.

Ensuite, il faut mentionner Eucher qui fit un résumé des *Institutions cénobitiques* (livres I et IV) de Cassien, conservé jusqu'à nos jours et édité par le Père Migne dans la *Patrologie latine*¹⁰⁰. Ce résumé servit de base à une traduction grecque, plus complète, des œuvres de Cassien conservées dans le manuscrit *Uindobonensis Grec II E. i, fols. 206r-2457r* (XIII^e siècle) et qui a été comparée avec le texte latin d'Eucher par Michael Petchenig¹⁰¹. Il faut admettre que, depuis la seconde partie du v^e siècle, l'œuvre de Cassien est connue, lue et estimée en Orient (Jérusalem et Égypte)¹⁰². La traduction des œuvres de Cassien dans le *Uindobonensis Grec II E. i* résume les quatre premiers livres des *Institutions*, en plus les conférences I, II et VII. Il est possible de suivre le savant éditeur lorsqu'il pense que c'est de ce texte que s'est inspiré Phostius¹⁰³. Le savant patriarche traite en effet des œuvres de Cassien selon le plan suivant :

Institutions Cénobitiques I à IV
Institutions Cénobitiques V à XII
Conférences I, II et VII

C'est également le plan que l'on retrouve dans le manuscrit 573 de Météora (x^e siècle)¹⁰⁴. Sachant que le texte de Cassien, qu'il mentionne dans sa *Bibliothèque*, est une traduction du latin, il en déduit que son auteur est un « Romain¹⁰⁵ ». Il est évident que ce terme n'a d'autre signification qu'une

98. A. M. C. CASIDAY, *Tradition and Theology in St John Cassian*, Oxford, 2007, Oxford Early Christian Studies, (ab.: CASIDAY, *Tradition and Theology*) p. 264-266 et 119-260. Dès avant la publication de cette étude, Salvatore Taranto a étudié l'accusation de semi-pélagisme proférée par Prosper et a conclu que Cassien et Augustin étaient en fait bien plus proches que la plupart des chercheurs le pensaient. En fait, c'est Prosper lui-même qui, ayant mal compris ou interprété la passée de Cassien, fit éclater une polémique qui tarde à s'éteindre, cf. Salvatore TARANTO, « Giovanni Cassiano e Agostino: la dottrina della grazia », dans BADILITA – JAKAB, *Colloque, op. cit.*, p. 133-146.

99. Sur le contexte de la querelle de la grâce en Occident et plus largement sur l'hérésie pélagienne et ses conséquences, cf. l'article de Charles PIETRI : « La première hérésie d'Occident : Pélagie et le refus rigoriste », dans *Histoire du Christianisme, des origines à nos jours*, Paris, 1995, II, p. 453-479 et notamment p. 474-478.

100. PL L, c. 867-878.

101. CASSIEN, éd. PETCHENIG, 1888 (2004), p. XCV-CIV.

102. Petre GURAN, « Le culte de Jean Cassien dans l'Église d'Orient », dans BADILITA – JAKAB, *Colloque, op. cit.*, (ab.: GURAN, *Le culte de Jean Cassien*) p. 241-245.

103. CASSIEN, éd. PETCHENIG, 1888 (2004), p. XCVII-XCVIII.

104. GURAN, *Le culte de Jean Cassien, art. cit.*, p. 244.

105. Phostius, *Bibliothèque, codex cxcvii*, « 197. [160b.] Ἀνεγνώσθη βιβλιόταρον ἐν ᾧ Κασσιανοῦ μοναχοῦ, Πρώμην λαχόντος πατρὶδα, περιῆσαν λόγοι. » édité et traduit par René HENRY, Paris, 1962, III, p. 92.

simple déduction. Il est donc raisonnable de n'en faire aucun autre usage dans le cadre de l'étude de son lieu d'origine. Le culte de Cassien et l'usage de ses écrits se sont répandus considérablement par la suite dans le monde byzantin, puis slave, mais cette diffusion et son interprétation sont faites sur la base de ses œuvres, ce qui ne nous permet donc pas d'en apprendre plus sur le sujet qui nous intéresse ici¹⁰⁶.

Il faut enfin traiter du texte de Gennade sur lequel nous reviendrons. Son originalité est maigre et tient à trois éléments : les principaux traits de sa biographie, la fondation de deux monastères et la période de sa mort. Pour le reste, Gennade reprend le titre des conférences de Cassien. À la suite de ce dernier, il faut mentionner Honorius d'Autun, † 1150 env., considéré à bon droit comme « vulgarisateur de génie » qui cite également Cassien dans son traité *Des lumières de l'Église, ou Des auteurs ecclésiastiques*. Ce traité est un abrégé de ceux de Jérôme et Gennade, auxquels il ajoute celui d'Isidore de Séville, suivi d'une compilation personnelle. Le savant bénédictin fait de Cassien un « Africain », sans préciser pourquoi¹⁰⁷. Il est fort possible que cette correction lui soit personnelle, car elle n'est signalée par aucun manuscrit de Gennade¹⁰⁸. Son traité est une compilation des œuvres antérieures et il n'y a pas lieu de supposer qu'une information de première main s'y soit glissée.

Seules les deux premières sources sont indépendantes de Cassien, les autres sont issues ou inspirées de l'œuvre de Cassien lui-même. Les auteurs médiévaux, n'étant pas précisément renseignés, ont essayé de découvrir son origine par déduction. La seule source sur l'origine de Cassien, qui remonte probablement à une tradition orale issue de Cassien lui-même, est le début de la notice de Gennade. Son importance est donc capitale et c'est là qu'il faut chercher la seule indication sérieuse sur la question des origines du guide des moines latins.

GENNADE DE MARSEILLE

L'importance de la notice de Gennade a été reconnue depuis longtemps. Chaque nouvelle édition a été mise à contribution pour l'étude des origines de Cassien. Ainsi, dans un article classique, déjà cité, Henri-Irénée Marrou, s'efforce de prouver que Cassien est originaire de Scythie mineure, grâce à la

106. Elle a d'ailleurs été analysée par Petre GURAN, *Le culte de Jean Cassien, art. cit.*, p. 241-255.

107. « *Cassianus, natione Afer, Constantinopoli a Joanne Magno episcopo diaconus ordinatus, apud Massilia persbyter condidit duo monasteria.* [...] » Honorius d'Autun, *De luminaribus ecclesiae sive de scriptoribus ecclesiasticis, libelli quatuor*, PL, CLXXII, II, LX, c. 217 C.

108. Telle était déjà l'opinion de LE NAIN DE TILLEMONT, *Mémoires, op. cit.*, 1709, XIV, p. 739.

dernière édition critique de Gennade de Marseille. Le point crucial de l'argumentation d'Henri-Irénée Marrou, comme de Theodor Damian et de tous les partisans de la Scythie romaine, est l'affirmation de Gennade. Ce point est si crucial que l'édition critique utilisée, celle d'Ernest Richardson, est parée de vertus : « l'excellente édition d'Ernest Richardson, bien supérieure à celles de Herding et Bernoulli, par l'étendue de l'information ¹⁰⁹ ». Curieusement, l'analyse du chapitre de Gennade sur Cassien, faite par Michael Petschenig avant d'éditer ses œuvres, n'est pas mentionnée, alors que des remarques d'une grande pertinence sont formulées.

C'est sur ce point qu'il convient de revenir une fois de plus pour tenter de prouver que l'expression « *natione Scytha* » est une faute de copiste. Le début du texte de la notice établie par Ernest Richardson est la suivante :

De Viris inlustribus,

Caput LXII

« Cassianus, natione Scytha, Constantinopoli a Iohanne Magno episcopo diaconus ordinatus, apud Massiliam presbyter, condidit duo id est, virorum ac mulierum monasteria, quae usque hodie exstant. Scripsit, experientia magistrante, librato sermone, et, ut apertius dicam, sensu verba inveniens [...] et actione linguam movens, res omnium monachorum professioni necessarias¹¹⁰. »

Chapitre LXII

Cassien, Scythe d'origine, ordonné diacre par l'évêque Jean le grand à Constantinople, prêtre à Marseille, fonda deux monastères, l'un d'hommes et l'autre de femmes, qui subsistent jusqu'à nos jours. Grâce à son expérience, dans une langue soignée, et pour le dire de manière plus évidente, inventant des mots nouveaux [...] et faisant évoluer la langue par son action oratoire, il a écrit des traités nécessaires à tous les moines.

La tradition manuscrite offre aux dires d'Ernest Richardson, comme l'a noté Henri-Irénée Marrou, un vrai « *Karneval von Varianten*¹¹¹ ». L'éditeur mentionne 152 manuscrits, mais il n'en a retenu que sept pour son édition¹¹². Par commodité, le tableau suivant récapitule les manuscrits utilisés pour les différentes éditions critiques :

109. MARROU, *La patrie de Jean Cassien*, art. cit., p. 9 (347).

110. GENNADE, éd. RICHARDSON, 1896, p. 82.

111. GENNADE, éd. RICHARDSON, 1896, p. XXII et MARROU, *La patrie de Jean Cassien*, art. cit., p. 9 (347).

112. Deux séries de vingt-six manuscrits sont désignées par les lettres capitales puis minuscules, enfin, suit un inventaire numéroté de 1 à 100, Gennade, éd. RICHARDSON, 1896, p. IX-XXII.

Manuscripts	Datation	Richardson (1896) Editio princeps	Herding (1924)	Petchening (1888)	Bernoulli (1895)
c. Parisinus lat. 12161	VII ^e s.	A			B
c. Vaticanus Regin. lat. 2077	VI ^e -VII ^e s.	T	<i>Vat</i>		A
c. Monacensis lat. 6333	IX ^e s.	a			
c. Vindobonensis 16	VIII ^e -IX ^e s.	e			
c. Veronensis Cap. XXII	VIII ^e s.	25	<i>Vero</i>		C
c. Vercellensis bibl. CLXXXII	VIII ^e s.	30	<i>Verc</i>		
c. Montepessulan. (Méd.) 406	VIII ^e -IX ^e s.	31			
c. Norimbergensis IV, 77	XIV ^e -XV ^e s.	36			
c. Bernensis i	XI ^e s.	i	<i>Bern</i>	<i>Bern</i>	
c. Bambergensis 677	XI ^e s.	65	<i>Bamb</i>	<i>Bamb</i>	
c. Parisinus lat. 14860	XIII ^e s.	/		<i>p</i>	
c. Vercellensis 183	VIII ^e s.	/			D
c. Bambergensis 677	XI ^e s.	/			

Fig. 1 - Dans le tableau ci-dessus la première colonne donne le nom courant du manuscrit et la deuxième sa datation.

La troisième concerne l'édition d'Ernest Richardson, dont les sept premières lignes portent sur les manuscrits utilisés pour l'édition; le sigle utilisé pour les autres éditions, lorsqu'il y en a un, est également noté. Les autres lignes concernent les autres éditions critiques pour lesquelles les manuscrits utilisés sont cités en respectant les abréviations utilisées.

Dans ces pages, il n'est pas possible de discuter point par point toutes les conclusions d'Ernest Richardson. Toutefois, il est loisible de noter qu'une partie seulement des manuscrits utilisés dans les précédentes éditions critiques ont été pris en compte. De plus, si l'inventaire est impressionnant, quoique incomplet, la discussion semble ne porter que sur un groupe plus limité de témoins, soit une centaine environ¹¹³, et se concentrer sur moins de soixante d'entre eux. L'apparat critique ne mentionne en fait que sept manuscrits. Autre point posant question: au moins un manuscrit important, le Bambergensis 677, n'est pas étudié, alors même qu'il a été jugé décisif aussi bien par Guillaume Herding que par Michel Petchening. En fait, de nombreux manuscrits semblent n'avoir été cités que d'après les catalogues. La collecte des témoins n'est donc pas aussi sûre qu'on pourrait s'y attendre. De plus, nos propres recherches nous ont permis de découvrir d'autres éléments intéressants pour l'édition générale du texte de Gennade et de la notice sur Cassien en particulier¹¹⁴.

113. 101 manuscrits exactement.

114. Un manuscrit intéressant conservé en Allemagne (Bambergensis 84) et plusieurs en Italie.

La tradition manuscrite, au contraire, est étonnamment foisonnante. Si Ernest Richardson affirme qu'elle est moins complexe que celle de Jérôme, il reconnaît douter d'avoir découvert le texte d'origine¹¹⁵. Le texte est en effet corrigé et interpolé arbitrairement plusieurs fois, ce qui représente autant d'éditions¹¹⁶. De plus, plusieurs des derniers chapitres sont, selon lui, des ajouts. La construction du *stemma*, outre la question des fautes, rendue particulièrement ardue dans cette tradition, se fonde sur deux points : l'ancienneté des témoins et les ajouts de chapitres. Les manuscrits retenus datent des VII^e-IX^e siècles, ce qui est une antiquité notable bien qu'aucun ne soit un témoin déterminant dans la tradition ; en ce sens qu'il serait celui sur lequel une révision majeure aurait été opérée. Si l'ancienneté des témoins est un argument important, il ne peut être décisif dans ce cas. Au terme de son étude, l'éditeur propose le *stemma* suivant :

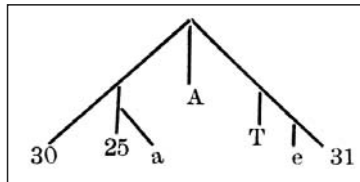


Fig. 2 - Stemma des sept manuscrits à la base de l'édition Ernest Richardson.

Ernest Richardson donne donc la priorité au manuscrit A. Pourtant, seul le manuscrit 25 comporte les chapitres dans l'ordre le plus vraisemblable¹¹⁷, ordre qui sera suivi dans l'édition¹¹⁸. Bien que l'auteur estime que les sept derniers chapitres sont des interpolations, il est difficile de penser que le dernier, au moins, celui sur Gennade lui-même, ne soit pas de l'auteur. Il se justifie dans l'analyse de la tradition manuscrite de ses choix, pourtant le *stemma* des manuscrits étudiés suscite d'autres questions.

115. GENNADE, éd. RICHARDSON, 1896, p. XXIV.

116. GENNADE, éd. RICHARDSON, 1896, p. XXIII.

117. GENNADE, éd. RICHARDSON, 1896, p. XXXIX.

118. GENNADE, éd. RICHARDSON, 1896, p. 94-97.

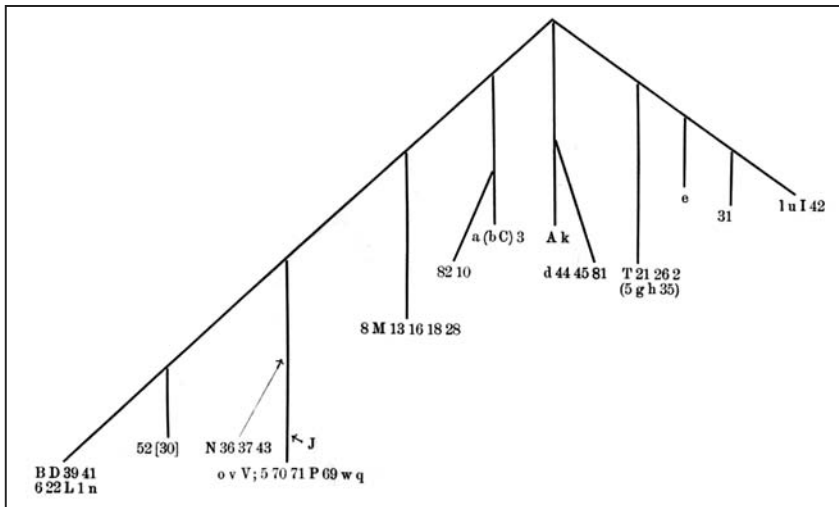


Fig. 3- Stemma de l'ensemble des manuscrits pris en compte dans l'analyse de la traduction textuelle.

Il faut déjà rappeler que les manuscrits 36 et i sont seulement discutés puis rejetés comme témoins secondaires. Le manuscrit 65 est signalé mais non étudié. Et deux manuscrits ayant servi de base à des éditions antérieures ne sont pas même signalés (c. *Parisimus lat.* 14860 et *Vercellensis* 183). Le manuscrit 25 a curieusement disparu du second *stemma*.

Les branches o v V 5 70 71 P 69 w q B D 39 41 6 22 L 1 n et 52, 30, auxquelles il faut probablement ajouter le manuscrit 25, constituent le groupe II. Elles ont un lien probable, quoique non précisé, avec les manuscrits N 36 37 43 constituant le groupe V. Celui-ci est présenté comme combinaison des branches II et I (A k)¹¹⁹, cette dernière étant considérée comme la meilleure. Le primat de la branche I est établi sur la base de leçons souvent jugées meilleures¹²⁰, alors même que l'éditeur souligne ailleurs la faiblesse des raisonnements fondés sur l'orthographe, en raison du très grand nombre de corrections isolées, sans parler des erreurs de copie¹²¹.

D'après ces remarques, si le *stemma* proposé par Ernest Richardson est probablement acceptable pour le texte de Jérôme, il est fortement à nuancer pour celui de Gennade. Ce dernier *stemma* nous semble être la justification d'un raisonnement *a priori* fondé sur l'ancienneté de certains témoins choisis, plutôt que la conclusion de la confrontation des manuscrits. De plus, les groupes II et V sont souvent meilleurs que le groupe I pour ce qui est de la grammaire et de la syntaxe. Une lecture de l'apparat critique permet en effet de noter que les leçons des manuscrits 25 et 30 comportent dans de nombreux

119. GENNADE, éd. RICHARDSON, 1896, p. XXXIX.

120. GENNADE, éd. RICHARDSON, 1896, p. XXXVII.

121. GENNADE, éd. RICHARDSON, 1896, p. XXIII.

cas de meilleures leçons que celles retenues par Ernest Richardson. Un florilège lexical et grammatical permet de se convaincre aisément de la justesse de cet argument¹²²:

1. Noms propres :

p. 51, l. 17, LI: *Euargius alius, alius* n'amenant aucune réelle précision, mais c'est une « citation » du deuxième mot de la notice, alors que les manuscrits 25 et 30 donnent seulement: *Euargius*.

c. VII, p. 64, l. 1: *Bau* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent: *Baum*, qui est la forme correcte.

c. XVII, p. 68, l. 2: *Sixti* est une correction sans doute tardive du nom ancien *Xisti*, calque du grec, que l'on peut lire dans les manuscrits 25 et 30.

c. LV, p. 80, l. 15 et 18 ainsi que c. LXII, p. 82, l. 30 et encore c. XCIV, p. 94, l. 22 *Nestor* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent: *Nestorius* qui est le véritable nom de l'évêque de Constantinople, condamné comme hérétique.

c. LXXIV, p. 87, l. 2: *Baigensi* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent *Vagensi*, qui est la forme correcte.

c. LXXXV, p. 90, l. 20: *Romanae urbis* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent *urbis Romae*, qui est plus classique.

c. XCIV, p. 94, l. 16: *Antiochenae* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent *Antiochiae*, qui est la forme correcte.

2. Syntaxe

c. VII, p. 64, l. 4: *congregentur* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent: *congregarentur* qui respecte la concordance des temps.

c. X, p. 64, l. 28: *Deo posse servire* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent dans l'ordre *posse Deo servire* qui est plus logique puisque *Deo* complète *servire*.

c. XLII, p. 77, l. 8: *quas* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent *quam* qui est plus logique, puisque reprenant un *epistulam*, sous-entendu, l'accord avec *vitas* va contre le sens.

c. LV, p. 80, l. 15: *volumine describens* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent: *scribens volumen* qui est plus logique.

c. p. 82 l.4: le COD de *figuravit est libros, edidit libros... sed figuravit (libros) levioris ponderis sententia* le texte porte *sentatiam* alors que c'est l'ablatif de qualité *sententia*, que l'on peut lire, manuscrits 25 et 30, qui est attendu.

c. LXVI, p. 84, l. 5: *sonet*, alors que les manuscrits 25 et 30 donnent *consonet* qui correspond mieux au contexte d'un lien entre le Père et le Fils.

c. LXXI, p. 85, l. 26: *ecclesiae* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent *ecclesiam* appelée par *inducere*.

c. LXXXVIII, p. 92, l. 16: *quod* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent la forme correcte *quo (partu quo Deus)*.

c. XCII, p. 94 l. 3: *vivificent* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent: *vivificarent* qui respecte la concordance des temps.

122. Il ne peut s'agir ici que d'un sondage, fondé sur l'apparat critique. Il faudrait reprendre la collation complète des manuscrits pour arriver à une conclusion définitive. Mais, dès à présent, cet échantillonnage suffit à prouver que la famille représentée par les manuscrits 25 et 30 est meilleure que celle retenue.

3. Analyse textuelle:

- c. I, p. 61, l. 18: *benedictionis* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent la forme correcte *benedictione*,
- c. I, p. 61, l. 21: *De gentium conuersatione* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent la forme correcte et attendue *conuersione*.
- c. III, p. 62, l. 18: *ecclesiae* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent la leçon *ecclesiasticis* qui est plus juste que le génitif.
- c. XI, p. 65, l. 6: *instructus atque* est absent des manuscrits 25 et 30, ce qui est logique puisqu'il est *insignis*.
- c. XXII, p. 70, l. 17: *indicat* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent la forme attendue *dicat*.
- c. XXII, p. 70, l.20: *genethlilogiam* mot hybride et rarissime alors que les manuscrits 25 et 30 donnent une forme correcte, connue et classique *genealogia*.
- c. XXVII, p. 72, l. 8: *Ursinus, homo Romanus*, les manuscrits 25 et 30 ajoutent *monachus* qui est un déterminant couramment utilisé par Gennade pour préciser de quel auteur il parle.
- c. XXXIII, p. 73, l. 21: *sufficenter satiatum* les manuscrits 25 et 30 omettent *satiatum* qui fait pléonasme avec *sufficenter*.
- c. XXXIV, p. 74, l. 1: *dejectum* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent une forme plus correcte *ejectum*.
- c. XLVI, p. 78, l. 5: *Iulianus episcopus*, les manuscrits 25 et 30 sont plus précis en conservant, selon l'usage courant de Gennade, la précision sur la situation de l'évêché de Julien d'Eclane, *Iulianus episcopus Campanus*.
- c. LIV, p. 80, l. 4: *iam tunc* les manuscrits 25 et 30 donnent seulement *iam*, ce qui est suffisamment précis.
- c. LXXXVI, p. 91, l. 10: *iuuicare* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent une forme plus correcte *adiuare*.
- c. LXXXVI, p. 91, l. 17: *Est* l'omission de *et* pose question alors que dans les manuscrits 25 et 30 *Est et* plus logique.
- c. LXXXIX, p. 92, l. 27: *reincipat* alors que les manuscrits 25 et 30 donnent une forme plus classique *recipiat*.

Cette liste de leçons souligne que le primat de l'argument orthographique ne saurait confirmer que le groupe I est le meilleur. Par conséquent, les principaux arguments d'Ernest Richardson ne résistent pas à l'analyse, puisque le texte du manuscrit 25 semble être le seul à contenir l'ensemble de l'œuvre dans l'ordre ancien, et que les manuscrits 25 et 30 paraissent les plus corrects du point de vue de l'orthographe. Cette comparaison devrait être complétée, au moins, par l'étude des manuscrits i et 65. Mais en l'état du dossier de la tradition manuscrite de Gennade, la valeur des manuscrits 25 et 30 ne peut plus être minimisée.

Or, ces deux manuscrits 25 et 30 donnent non pas « *Scytha* » mais « *Serta* » comme patrie de Cassien. Et le même toponyme est également mentionné par les manuscrits 65, i ainsi que le 36 et les deux manuscrits non utilisés par Ernest Richardson, à savoir, les *Parisimus lat.* 14860 et *Vercellensis* 183. Cette leçon est donc attestée dans différentes branches de la tradition. Ce serait

une faute étonnante, car il est douteux que plusieurs moines aient corrigé « *Scytha* », terme qu'ils connaissaient, par « *Serta* », toponyme inconnu en latin : il s'agit d'un hapax. En fait, cette seule faute est de nature à remettre en cause le *stemma* d'Ernest Richardson.

Dès 1888, Michael Petschenig notait dans son édition critique : « *Certe libri recentiores Gennadii ut Bambergensis et Bernensis, tum Parisinus p Cassiani exhibent natus Serta.*¹²³ ». Mais ne sachant l'expliquer, il rejetait les leçons de « *Scytha* » comme « *Serta* » pour faire naître Cassien en Gaule. Après avoir montré qu'il n'est pas possible de rejeter cette leçon, il nous faut maintenant chercher à lui donner sens.

CASSIANUS, NATIONE SERTA

« *Natione Serta* », ces deux mots de la notice de Gennade ont suscité de nombreux commentaires. Le premier est sans nul doute le développement de l'abréviation « NAT » ayant été lue alternativement « *natus* » ou « *natione* »¹²⁴, cette dernière forme est probablement la plus ancienne, et probablement l'originale car la plus correcte grammaticalement, si le mot a bien été utilisé par Gennade. Et sur ce dernier point, le doute subsiste. En effet, il n'est pas à exclure que ce soit un additif postérieur, puisque le manuscrit 25 débute ainsi : « *Cassianus, Serta, Constantinopoli a Iohanne Magno episcopo diaconus ordinatus*¹²⁵ ». D'ailleurs, « *natus* » n'est pas clairement attesté dans l'apparat critique¹²⁶. « *Serta* » pose davantage problème.

Avant de l'étudier, quelques remarques sont à faire sur la manière qu'a Gennade de présenter les auteurs dont il parle.

Il suit généralement l'usage de Jérôme, qui, sur ce point, l'a emprunté à son devancier païen, Cornelius Népos. Dans le premier traité des *De viris illustribus* de Népos (100-25 av. J.-C.), le terme de « *natione* » n'apparaît que deux fois, précédant un nom de peuple : « *Mardonius, natione Madus* » (c. I) et « *Datames natione Care* » (c. I). Puis, Aurélius Victor (IV^e siècle), complétant son devancier, dans son ouvrage au titre identique, n'utilise jamais cette tournure. Cela n'a rien d'étonnant, puisqu'il ne traite que de Romains (à l'exception notable d'Hannibal, de son père et de Cléopâtre dont la célébrité rendait ce genre de précision inutile)¹²⁷. Jérôme, quant à lui, fait un usage un peu plus important de ce terme. Il l'emploie à quatre reprises : « *Philo Judaeus, natione Alexandrinus* », (c. XI) ; « *Eusebius, natione Sardus* » (c. XCVI) ; « *Fortunatianus, natione Afer* » (c. XCVII) ; « *Victorinus, natione Afer* », (c. CI). Il

123. GENNADE, éd. PETSCHENIG, 1898, p. II.

124. Cf. MARROU, *La patrie de Jean Cassien*, art. cit., p. 10 (348).

125. Lecture d'après le manuscrit.

126. GENNADE, éd. RICHARDSON, 1896, p. 82.

127. Pour les deux seules personnes dont l'origine est mentionnée, Viriathe le Lusitanien et Cicéron, c'est une autre tournure qui est utilisée : « *Viriathus genere Lusitanus* » (c. LXXI) et « *Marcus Tullius Cicero, genere Arpinas* ».

diversifie quelque peu l'usage de cette expression. Comme ses devanciers, il emploie trois fois le terme avec un nom de peuple ou de province, et une fois pour une ville.

Gennade suit cette évolution; et le schéma qu'il adopte pour présenter les auteurs dont il parle peut se résumer ainsi: Nom + fonction/titre, ou, Nom + origine + fonction/titre.

Les variations sont essentiellement dues à la documentation dont il dispose. Le nom du personnage est toujours suivi de son titre et de sa ville ou région d'exercice. Les titres sont: *episcopus, monachus, abbatis, diaconus, presbyter, pontifex* voire *haeresiarches*.

Pour ceux dont il ignore la fonction, il n'écrit rien: Commodianus (c. XV), Eusebius (c. XXXV), Isaac (c. XXVI), Evagrius (c. LI), Syagrius (c. LXVI), Paulinus (c. LXIX) ou un qualificatif général: «*Prudentius vir eruditus*» (c. XIII), «*Bacharius vir nudus et expeditus*» (c. XXIV).

Bien que dans d'autres cas, lorsqu'il ignore la fonction, ou pour ceux qui n'ont pas de fonction religieuse, ou dont la fonction ne donne qu'une indication insuffisante, voire aucune, l'origine de l'auteur est parfois donnée par simple apposition à son nom. Ce cas est assez rare et ne s'observe que pour «*Afer*», terme connu en Gaule et ne souffrant aucune équivoque¹²⁸. Dans la plupart des cas, l'origine est notée par la formule «*natione*» + l'origine géographique¹²⁹.

Seuls, deux types d'exception sont à noter: «*Ursinus, homo Romanus*» (c. XXVII) et «*Prosper, homo Aquitanicae regionis*» (c. LXXXV).

À la suite de ces observations, l'étude de sources proches chronologiquement du texte de Gennade, éclaire sur l'utilisation du terme «*natione*». La lecture, par exemple, des premiers chapitres du *Liber Pontificalis* confirme l'élargissement de l'utilisation du nom «*natione*». En effet, si «*natione*», suivi d'un nom de peuple, reste la formulation majoritaire, ce terme est couramment accolé à un nom de province romaine, de région, de peuple ou également à une ville. Par exemple, Innocent est «*natione Albanensis*¹³⁰» (Albano), Simplicie est «*natione Tiburtinus*¹³¹» (Tivoli), Vitalien est «*natione Signiensis*¹³²» (Segni), sans parler des évêques nés à Rome qui sont «*natione*

128. «*Vitellius Afer*» (c. IV), «*Augustinus Afer*» (c. XXXIX), «*Asclepius Afer*» (c. LXXIV)

129. «*Olympius natione Hispanus*» (c. XXIII); «*Vigilantius persbyter, natione Gallus*» (c. XXXVI); «*Vincentius, natione Gallus*» (c. LXV); «*Paulus persbyter natione Panonius*» (c. LXXVI); «*Vincentius persbyter, et ipse natione Gallus*» (c. LXXXI); «*Prosper, homo Aquitanicae regionis*» (c. LXXXV); «*Victorinus, homo natione Aquitanicus*» (c. LXXXIX); «*Cerealis episcopus, natione Afer*» (c. XCVII); «*Pomerius, natione Maurus*» (c. XCIX).

Un dernier cas est à signaler, ceux qui sont situés par rapport à leur maître: «*Theodorus, successor abbatis Pachomii*» (c. VIII); «*Evagrius monachus, Macarii familiaris discipulus*» (c. XI) et «*Helvidius, Auxentii discipulus*» (c. XXXIII).

130. Louis DUCHESNE et Cyrille VOGEL, Le «*Liber pontificalis*», Texte, introduction et commentaire, Paris, 1955-1957, (ab.: *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne), I, p. 220.

131. *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, I, p. 249.

132. *Idem*, I, p. 343.

Romanus »¹³³. Il est donc clair qu'à cette époque le terme de « *natione* » s'applique couramment à des villes et que rien ne s'oppose, d'un point de vue philologique, à la leçon « *natione Serta* »¹³⁴.

La formule « *natione Serta* », tout en étant du type le plus courant utilisé par Gennade, pose par ailleurs un problème grammatical. En effet, *Serta* étant un nom de ville, on pouvait s'attendre à *Sertensis**. Pourtant, il faut noter que dans l'état actuel de nos connaissances, *Serta* est un *hapax* en latin. En tout cas, la consultation des principaux dictionnaires et thésaurus comme de la base de données « Brepolis » n'apporte aucune autre occurrence. De plus, rien ne prouve que Gennade ait su exactement ce qui se cachait derrière ce nom qu'il a pu prendre pour un nom de province. Enfin, *Serta* était pour ce prêtre marseillais un nom issu de cet Orient compliqué et mal connu.

La correction fréquente de « *natione Serta* » en « *natione Scytha* », s'explique quant à elle aisément, du fait que les générations de copistes, qui n'ont jamais rencontré ce terme, ont pu conclure à une corruption du texte et en rapprocher le terme de « *Scytha* », bien connu de ces clercs, puisque présent plusieurs fois dans la Bible¹³⁵. Cette attitude de bon sens explique sans doute nombre de corrections ponctuelles de cette notice, complexifiant un peu plus encore la tradition manuscrite. Cette *lectio difficilior* est confirmée par l'attitude des auteurs modernes, pourtant mieux documentés sur les choses d'Orient, qui ont proposé d'autres corrections comme « *Syrus* » ou « *Scitius* ».

Nous pensons donc que « *Serta* » est la leçon ancienne et que le *stemma* de Gennade, tel que proposé par Richardson, doit être reconsidéré.

Après avoir examiné les sources anciennes et la tradition historiographique, particulièrement l'hypothèse de l'origine scythe de Cassien nous avons tenté de montrer que la leçon à retenir est certainement « *Serta* », il faut s'interroger sur son sens ainsi que sur l'apport de cette information, nouvelle à notre connaissance, sur les origines de Jean Cassien. Tel sera l'objet de notre second article.

Maxime YEVADIAN

133. *Idem*, I, p. 211, 216, 218, 227 etc.

134. Une étude des nombreuses occurrences de cette expression dans le reste de la littérature latine, d'après le corpus issu de la base de données Brepolis, laisse apparaître le même mouvement d'élargissement de l'expression « *natione...* ».

135. Cf. II Mach, IV, 47 et VII, 29; Col, III, 11.

